

Comment sont traitées les demandes de renouvellement DENSA déposées depuis le 01/01/2024 ?

	Situation 1	Situation 2	Situation 3
Date de d'expiration du précédent Certiphyto	Mon certiphyto est valide au plus tard jusqu'au 09/04/2024 inclus	Mon certiphyto est valide au plus tard jusqu'au 09/04/2024 inclus	Mon certiphyto expire entre le 10/04/2024 et le 01/05/2025
Justificatifs en ma possession	Justificatif de formation ou test et Justificatif de CSP ou d'exemption (HVE, bio...)	1/ Justificatif de formation ou test et une prise de RDV CSP ou 2/ Justificatif de formation ou de test mais absence de justificatif lié au CSP, d'attestation de prise de rendez-vous ou d'attestation d'exemption (HVE, bio...)	<i>*Justificatif de formation ou test et justificatif lié au CSP ou son exemption (HVE, bio)</i>
Modalités de dépôt de ma demande de renouvellement	1/ Je dépose ma demande sur le site " service-public.fr demande " en joignant l'attestation de formation et le justificatif CSP ou exemption dans la même PJ 2/ Je dépose ma demande sur le site " service-public.fr demande " en joignant l'attestation de formation et je transmets le justificatif CSP ou exemption par mail à l'adresse : depots-csp.draaf-bretagne@agriculture.gouv.fr	1/ Je dépose ma demande sur le site « service-public.fr demande » en joignant l'attestation de formation et le justificatif de RDV le cas échéant ou 2/ je dépose ma demande sur le site " service-public.fr demande " en joignant l'attestation de formation uniquement	<i>*À tout moment il est possible de déposer ma demande sur le site "service-public.fr demande" en joignant l'attestation de formation et justificatif lié au CSP ou son exemption (HVE, bio) Dans ce cas et à réception ma demande sera alors traitée comme en "Situation 1"</i>
Type de Certiphyto	Certificat DÉFINITIF	Certificat PROVISOIRE	Certificat d'origine PROROGÉ
Statut de ma demande sur service public	Après instruction, la demande passe au statut "terminé" : le certificat est édité	La demande reste au statut "en cours". <i>*À tout moment il est possible de transmettre un justificatif lié au CSP ou son exemption (HVE, bio...) sur depots-csp.draaf-bretagne@agriculture.gouv.fr Dans ce cas et à réception ma demande sera alors traitée comme en "Situation 1"</i>	Sans objet
Date de début de validité du Certiphyto	Date de fin de validité du précédent Certiphyto + 1 jour	Date d'édition du certificat provisoire par la DRAAF ou Date de fin de validité du précédent Certiphyto + 1 jour	La prorogation du certificat phyto DENSA intervient à compter du 10/04/2024
Durée de validité du Certiphyto	5 ans	1 an	1 an à compter de la date de fin de validité du précédent certificat
Où trouver le Certiphyto ?	Sur mon espace accéder à mon compte : " service-public.fr mes documents " je dois me reconnecter avec mon mot de passe et mon identifiant pour télécharger mon certificat renouvelé pour 5 ans	Transmis par la DRAAF par courriel : adresse mail indiquée sur le formulaire en ligne de demande de renouvellement	Sans objet